Ma Vie

au Pays du Mont Blanc

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

- Actualité de l'intercommunalité
- Réduire ses dépenses énergétiques
- Service ordures ménagères : prêt pour l'hiver
- Tout savoir sur la diversification touristique

Bulletin d'information intercommunal n° 11 - DÉCEMBRE 2015

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Au mois de novembre, la France a connu de terribles et dramatiques épreuves. Elles ont directement remis en cause les valeurs de notre pays. En cette fin d'année, je souhaite que nous nous réunissions tous pour défendre ce qui nous lie.
Nous, élus de la Communauté de Communes, avons la responsabilité de préserver le territoire mais également ses valeurs républicaines. Nous nous devons donc d'être tous solidaires et fraternels pour continuer à avancer.
C'est donc avec beaucoup de sincérité que je vous souhaite à tous de passer de très agréables fêtes de fin d'année pour profiter pleinement de ce moment qui nous rapproche.

Georges MORAND
Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc

Actualité de l'intercomunalité

Projets européens

Plus de 3,3 millions d'euros pour le territoire

Lors du conseil communautaire du 25 novembre, les élus ont voté les candidatures à 3 projets européens permettant au territoire de bénéficier de 3,3 m€ d'euro d'aide. Réalisés en collaboration avec l'Italie, ils porteront sur des domaines variés :

• la réhabilitation du patrimoine bâti d'alpage en préservant les activités

• la connaissance du tissu local des entreprises et des opportunités d'affaires pour permettre de faciliter la création d'entreprises

• le développement avec le CREA (Centre de Recherche sur les écosystèmes en Altitude) de programmes de science participative proposés aux touristes pour accroître la découverte du patrimoine naturelle

• la diversification touristique du territoire *(cf. dossier p.6-7)*

Tous ces projets permettront d'ici à 2020 de capter des aides européennes qui bénéficieront à la CCPMB mais également plus largement aux communes. Un vrai plus pour notre territoire.
Plus d'informations sur www.ccpmb.fr

Circuits courts alimentaires

Une après-midi pour rapprocher producteurs et restaurateurs

Rencontrer des producteurs locaux de viande, de fromage et de légumes et des artisans (chocolatier, pâtissier, traiteur …), échanger avec eux et découvrir leurs produits… Le 2 novembre, les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'industrie, ont organisé les **1res Rencontres des professionnels de l'alimentaire du Pays du Mont-Blanc**. Une manière pour l'intercommunalité de valoriser les productions et savoir-faire locaux, de développer les circuits courts alimentaires, de minimiser les intermédiaires entre le producteur et le consommateur, et de contribuer à l'image du territoire.
Plus d'informations sur www.ccpmb.fr

Écoles primaires

Une gestion intercommunale de l'informatique

Aujourd'hui l'informatique joue un rôle central dans les écoles, pour le travail des professeurs ou pour les projets des élèves. Depuis près de 3 ans, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc accompagne les 30 écoles primaires du territoire en la matière. Un agent intervient quotidiennement dans l'ensemble des communes pour assurer la maintenance des postes informatiques et l'administration des réseaux, installer du matériel, conseiller et soutenir les enseignants.

www.facilibus.fr

Le site internet du transport à la demande

Quelques clics suffisent pour obtenir toutes les informations utiles sur le Facilibus, le service de transport à la demande de la CCPMB : Une carte représente les arrêts desservis et les modalités d'abonnement et de fonctionnement. La réservation en ligne de votre trajet sera accessible très prochainement.
Rendez-vous sur www.facilibus.fr

Le magazine est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - Tél. : 04 50 78 12 10
Directeur de la publication : Georges MORAND - **Co-directeur :** David BEN SADOUN - **Rédaction, conception graphique et réalisation :** Service Communication - infographie - **Crédit Photo :** © CCPMB / Pixabay /CC /Yann Jaccaz / Éric Thioliere / JC Pregevole / OT Saint-Gervais : V. Pawlowski - **Dépôt légal à parution :** à venir - **Tirage :** 27 430 exemplaires - **ISSN :** à venir - "Ma Vie" est distribuée gratuitement dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier recyclé

Inscrivez-vous à la newsletter
en envoyant votre e-mail à
communication@ccpmb.fr

Actualité en images

LE 6 OCTOBRE À PASSY : LE RENDEZ-VOUS ASTERS* DES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT DU DÉPARTEMENT

La CCPMB a accueilli plus de 25 personnes représentant 20 structures du département spécialisées dans l'environnement. Elle leur a présenté ses actions en faveur de l'éducation à l'environnement.

**Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie*

LE 13 OCTOBRE À PASSY : GITES ET REFUGES DU PAYS DU MONT-BLANC UNIS POUR PROMOUVOIR LA RANDONNÉE

Sous l'impulsion de la CCPMB, une vingtaine de gardiens se sont constitués en association des Gardiens de Refuges et Gites du Pays du Mont-Blanc. À la clé le développement d'un site internet pour réserver des séjours ou étapes en ligne.

DU 17 AU 23 OCTOBRE : UNE TRÈS BELLE RÉUSSITE DES PETITS ASTICOTS 2015

Le festival intercommunal très jeune public de l'automne du Pays du Mont-Blanc a accueilli plus de 3 600 spectateurs lors de 17 spectacles, 3 ateliers et 11 animations scolaires. Un rendez-vous qui ne cesse de grandir.

LE 2 NOVEMBRE À PRAZ-SUR-ARLY : UN NOUVEL ARRÊT DE BUS « LE JORRAX » POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Praz-sur-Arly bénéficie d'une meilleure desserte du transport scolaire suite aux travaux d'aménagement d'une aire de retournement.

LE 16 NOVEMBRE : UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE POUR LE SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Grâce à l'acquisition d'une remorque de lavage la CCPMB procède désormais au nettoyage régulier des points d'apports des déchets. Auparavant cette tâche était confiée 2 fois par an, à un prestataire.
Un service renforcé pour tous.

DU 16 AU 26 NOVEMBRE : MOBILISATION DE LA CCPMB POUR LES RENCONTRES ALPINES

La CCPMB a renouvelé son soutien aux établissements scolaires en prenant en charge leur transport en car jusqu'au Ciné Mont-Blanc pour assister à la projection du film *« Les Saisons »*, sélectionné par le festival.

À retenir

389 000 € D'ÉCONOMIES

réalisées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en renégociant ses emprunts pour bénéficier des taux d'intérêt actuellement très bas.

Restez connectés

Suivre l'actualité de la Communauté de Communes :
www.ccpmb.fr

Réserver une place à la pension canine pour votre chien :
www.chenil-mont-blanc.com

Connaitre la qualité de l'air de votre commune :
www.air-rhonealpes.fr

Piscine intercommunale au Parc Thermal du Fayet

Période scolaire

Lundi 12h00 à 14h00
Jeudi 12h00 à 13h30
Vendredi 12h00 à 14h00 et 18h à 21h30
Samedi 14h00 à 17h00

Vacances de Noël

Du lundi au jeudi de 10h00 à 18h00

Évenements CCPMB

Salon des vacances de Bruxelles

04 au 08 février

Les offices du tourisme du Pays du Mont-Blanc seront présents au salon des vacances de Bruxelles

À votre Service

Dès janvier 2016, une permanence pour la performance énergétique de votre logement

Rénover son logement, adopter de bons comportements en matière de dépenses d'énergie, connaître les énergies renouvelables… des problématiques auxquelles la CCPMB souhaite vous apporter des réponses.

« Nous mettons en place avec notre partenaire – Prioriterre – des permanences pour vous rencontrer et vous proposer des réponses aux questions que vous vous posez concernant les performances énergétiques de votre habitation », explique Georges MORAND, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. En effet, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc se saisit de ces questions dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat. Elle vous propose avec le prêt d'un thermo'kit de mesurer les dépenses d'énergie de votre logement et de bénéficier d'une analyse des résultats et de préconisations hiérarchisées. Vous pouvez également profiter du soutien technique et de l'aide à la décision des experts de l'association Prioriterre pour engager des travaux d'amélioration des performances énergétiques de votre logement.

Cette association est l'Espace Info Energie de Haute Savoie. Ses conseillers apportent des recommandations gratuites et indépendantes sur les questions de rénovation, de maîtrise de l'énergie, de financement des travaux, etc. Une action qui permettra à tous des gains d'énergie et des économies à coup sûr.

UNE PERMANENCE le 3e mercredi de chaque mois

dans l'ancienne école de Vervex, à Domancy. Conseils, idées, démarches … Uniquement sur rendez-vous auprès de Prioriterre au 04 50 67 17 54

Depuis cet automne, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a signé une convention avec PRIORITERRE pour bénéficier de son expertise

Ordures ménagères : un service prêt pour l'hiver

Patrick KOLLIBAY

Vice-Président en charge des ordures ménagères et Maire de Passy .

Chaque hiver, la population est multipliée par 5 dans le Val Montjoie et 10 dans le Val d'Arly : un bouleversement qui impacte la gestion quotidienne des déchets.

La Communauté de Communes anticipe cette période. Des mesures spécifiques sont prises pour faire face à cette situation que compliquent encore les aléas météorologiques.

Le territoire de la CCPMB est une destination phare du ski français. Cette fréquentation impacte en particulier la collecte quotidienne des déchets ?

On constate en effet une très forte augmentation du nombre d'habitants de la Communauté de Communes durant l'hiver. Avec par exemple 10 fois plus de monde dans le Val d'Arly, ce sont 10 fois plus de déchets à gérer. Nous connaissons bien ce phénomène et nous avons l'habitude de le gérer. Nous mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maintenir un territoire propre et entretenu. Nous anticipons la saison dès l'année précédente.

Pouvez-vous nous préciser quelles mesures sont mises en place par la CCPMB ?

Bien sûr. Nous renforçons nos équipes en embauchant 6 saisonniers : chauffeurs et ripeurs. Ils viennent prêter main forte à nos agents du 15 décembre au 15 avril.

De plus, nous intensifions la fréquence de ramassage. Une équipe complémentaire (un chauffeur et deux ripeurs à bord d'un camion) réalise des collectes supplémentaires dans le Val Montjoie et 2 équipes dans le Val d'Arly. Par exemple, à Combloux, le camion ramasse les ordures ménagères le matin et les emballages l'après-midi, alors qu'en basse saison, tout est collecté le matin. Nous parvenons ainsi à répondre à l'accroissement d'activité.

Vous souhaitiez également en appeler au civisme de chacun ?

Oui, en effet, nous sommes malheureusement trop souvent confrontés à des dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants. Ces gestes alourdissent encore la tâche des agents de collecte. Je souhaite que chacun de nos concitoyens se mobilise. Si un container est plein, vous pouvez porter vos sacs dans le suivant. Les encombrants et notamment les cartons marron sont à déposer dans les quatre déchèteries intercommunales qui vous accueillent tout l'hiver. C'est une manière pour tous de contribuer à préserver la qualité de notre cadre de vie.

Un environnement propre, c'est l'affaire de chacun.

La Communauté de Communes assure non seulement le ramassage des déchets ménagers mais elle gère également 4 déchèteries ouvertes toute l'année. Les habitants sont invités à venir y déposer leurs déchets encombrants, déchets verts, cartons. Les déchets ne doivent en aucun cas être abandonnés aux alentours des containers destinés aux ordures ménagères, aux emballages ménagers et au verre.

Les sanctions peuvent être lourdes en cas de dépôt sauvage : une contravention allant jusqu'à 1500 € ou la confiscation du véhicule utilisé *(Loi du 15 juillet 1975, article R 635-8, les dépôts sauvages sont interdits)*.

De novembre à mars, les déchèteries continuent de vous accueillir (sauf jours fériés) :

- À Passy
Lundi de 14h00 à 18h00
Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- À Megève
Du lundi au samedi, de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h15

- À Saint-Gervais
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00
Mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- À Sallanches
Lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Dimanche de 10h00 à 12h00

Renseignements complémentaires au 04 50 78 12 10 ou sur www.ccpmb.fr

Zoom sur…

La Communauté de Communes a déposé sa candidature aux Espaces Valléens 'nouvelle génération 2014-2020'. Ce dispositif permet de solliciter une aide financière pour la diversification touristique. Les candidatures doivent répondre à quatre enjeux : mobilités, hébergements, activités, compétences et ressources humaines, sur lesquels la Com' Com' a travaillé avec les acteurs du territoire.

Un contrat pour la diversification touristique en 10 questions

1. Quel est le cadre officiel ?

« La mise en œuvre de mesures de la CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes) et du POIA (Programme Opérationnel Interrégional Feder du Massif des Alpes) repose sur la sélection de stratégies d'espaces valléens, afin que les projets portés sur leur périmètre et identifiés dans leur plan d'action pluriannuel puissent bénéficier d'un soutien financier au titre de ces programmes, et des contreparties financières qui seront apportées par les Régions. Cette stratégie devra répondre aux enjeux alpins de diversification touristique par le développement de la découverte des patrimoines naturels et culturels de montagne. »

2. Pourquoi devenir Espace Valléen ?

1. Pour accroître la fréquentation de la destination en été et durant l'intersaison.
2. Pour obtenir jusqu'à 1,8 millions d'euros sur 3 ans de financements (Région et Europe) au profit des communes, offices de tourisme …
3. Pour mobiliser les élus, chefs d'entreprises et associatifs.
4. Pour bénéficier des expériences et compétences d'autres espaces valléens.

3. Quel est notre « espace valléen » ?

La candidature, portée par la CCPMB, invite ses communes et leurs acteurs à saisir l'opportunité offerte.

4. Qui sont les candidats ?

15 territoires Rhône-Alpins (Communautés de Communes, Pays, Parcs Naturels…).

5. Où en est-on ?

Le Conseil Communautaire du 2 avril a validé notre engagement. En juin et novembre, des ateliers ont réuni les acteurs du territoire qui ont permis de faire ressortir 2 axes stratégiques.

1 VISION
Faire de l'art de vivre au pays du mont-blanc une expérience touristique unique, animée et organisée collectivement
2 AXES STRATÉGIQUES

Une meilleure « mise en expérience » de l'offre touristique autour de l'art de vivre au Pays du Mont-Blanc	Une meilleure « mise en musique » des démarches autour d'une intelligence collective de développement

6. Quelles sont nos chances ?

Les chances d'être reconnues Espace Valléens et donc de profiter des accompagnements techniques et financiers sont réelles. La Région Rhône-Alpes, représentée lors du dernier atelier, a confirmé la qualité de la candidature et de sa dimension participative tout en indiquant des pistes d'améliorations à apporter.

7. Quelles pistes de progrès ?

- Une prise en compte toujours plus fine de l'existant sur et autour du territoire
- Une précision sur l'effet levier engendré par la dynamique Espace Valléen.

Zoom sur...

8. Quelles actions concrètes sont pressenties pour intégrer les Espaces Valléens ?

Les 14 actions respectent toutes un cahier des charges partagé. Elles sont :

- pensées à l'échelle des 10 communes
- portées par un collectif d'acteurs locaux
- moteur de la dynamique touristique 4 saisons
- en lien avec l'un ou les 2 axes stratégiques et s'intègrent dans un des 5 objectifs opérationnels : la mobilité, les activités, la professionnalisation des acteurs du tourisme, l'hébergement et la biodiversité

9. Des exemples ?

- Développer un outil « Gestion de la Relation Client » et mobiliser les acteurs socio professionnels pour optimiser l'offre et l'expérience client.
- Former les acteurs touristiques et les fidéliser, en rendant visible les offres de formations et d'accompagnement et en s'appuyant sur une stratégie de communication moderne.
- Ré-associer les propriétaires de résidences secondaires en développant une stratégie de remise sur le marché des lits froids.
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du grand public par le développement d'événements, d'animations et d'outils ludiques.
- Imaginer la mobilité de demain en soutenant et développant des projets de mobilité électrique tels qu'une offre de vélos électriques en libre-service.

10. Quelle est la prochaine étape ?

Nous arrivons au terme de la phase de candidature. En effet, cette dernière doit être rendue le 31 décembre 2015 au plus tard.

Les prochaines étapes sont donc :

4 décembre	Décembre	Début 2016
Atelier « Finalisation des fiches actions » avec les acteurs engagés dans la dynamique 1er comité de pilotage	Finalisation et dépôt de la candidature à la fin du mois	Si la candidature est retenue, un 1 emploi cofinancé par la Région et l'Europe se chargera d'animer les projets, en relation avec le comité de pilotage.

Les résultats de cette candidature sont attendus dans les jours à venir.

Consultez le dossier de candidature complet sur : www.ccpmb.fr

NOTRE TERRITOIRE :

46 000 habitants

107 000 lits touristiques

18,5 % d'emplois directement liés au tourisme

91 % des emplois occupés par des habitants de la zone

4,5 millions de nuitées touristiques annuelles

-3,4 % de nuitées touristiques annuelles depuis 2010.
-11% entre 2000 et 2010

-6,9 % de nuitées touristiques estivales depuis 2010

74 % des lits touristiques en lits diffus

-13 % de capacité d'accueil professionnel depuis 2010

Volet tourisme de la loi NOTRE : « Préserver les dynamiques économiques (…) dans le domaine touristique »

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » à la communauté de communes, dès le 1er janvier 2017.
Lors de sa venue à Chamonix, en octobre, M. VALLS a rappelé la volonté du gouvernement de discuter son application concernant la compétence du tourisme, tout en précisant : « nous ferons en sorte qu'il n'y ait aucune difficulté qui soit posée aux stations, qui sont à la fois des communes et des entreprises.»
Georges MORAND en qualité de Président de la Communauté de Communes souligne que : « la CCPMB dispose de huit offices de tourisme qui, pour l'essentiel, correspondent à ces stations. L'ensemble des élus est uni pour rappeler unanimement leur volonté de préserver les dynamiques économiques portées par les communes dans le domaine touristique ».

guide des randonnées en raquette

Le Pays du Mont-Blanc raquettes aux pieds

L'hiver est là, la neige recouvre les sommets et vous cherchez un lieu de quiétude pour vous promener loin des pistes et des sentiers battus ?

Chaussez une paire de raquettes et évadez-vous le long des quelques 310 km d'itinéraires balisés dédiés à la randonnée hivernale.

Depuis de nombreuses années, l'intercommunalité balise les sentiers de randonnée et les itinéraires en raquettes de son territoire. Un travail qui vous permet de profiter pleinement de ses richesses naturelles. *« La promenade en raquette permet de découvrir une autre facette de notre territoire et séduit chaque hiver de nombreux pratiquants. C'est pourquoi nous tenons à leur offrir une prestation de qualité afin de leur permettre d'apprécier pleinement cette discipline »* ajoute Yann Jaccaz, Vice-président en charge de la commission Sentiers et Maire de Praz-sur-Arly.

La réflexion menée sur le balisage au Pays du Mont-Blanc et le travail d'aménagement réalisé ont été reconnus au niveau départemental : ils ont servi de références pour l'élaboration de la signalétique de toute la Haute-Savoie et même au-delà, en Savoie, en Isère et dans les Hautes-Alpes.

> *« nous tenons à (…) offrir une prestation de qualité afin de (…) permettre d'apprécier pleinement cette discipline ... »*

En complément des équipements sur le terrain, un guide des promenades en raquette est édité chaque année par la CCPMB en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Pour vous le procurer, rendez-vous auprès de vos offices de tourisme. Vous y retrouverez 63 idées de promenades adaptées à tous les niveaux. Chaque proposition de sortie est accompagnée d'un plan, mais aussi de suggestions à ne pas manquer.

Ainsi muni de cet ouvrage, découvrez le plaisir de traverser les paysages enneigés et, qui sait, peut-être aurez-vous la chance de croiser la trace d'un cerf ou d'un renard …

Attention !

La montagne reste un milieu sauvage où les conditions peuvent changer rapidement.

Lors de vos sorties en raquettes :

- Munissez-vous de matériel adapté à votre pratique et correctement réglé.
- Renseignez-vous sur la météo et n'oubliez pas qu'en hiver, la nuit tombe tôt.
- Emportez des vêtements chauds et imperméables, de l'eau et un en-cas.
- Prévenez vos proches de votre destination, ne partez pas seul.
- Évaluez votre forme, engagez-vous sur des itinéraires adaptés à votre niveau.
- Respectez la faune sauvage. Dérangé en hiver, un animal dépensera un surplus d'énergie pour fuir, ce qui peut compromettre sa survie.

Pour aller plus loin

Les promenades proposées dans le guide sont idéales pour s'initier à la pratique de la raquette. Si vous souhaitez atteindre des objectifs plus ambitieux ou quitter les sentiers balisés, n'hésitez pas à vous rapprocher des professionnels de la montagne (guides ou accompagnateurs de moyenne montagne) qui pourront vous encadrer lors de vos sorties.